

Choisissez le vaccin ...pas la grippe!

Protégez-vous aussi contre
la pneumonie.

La grippe

Vous avez droit à un vaccin annuel gratuit contre la grippe si :

- vous avez 65 ans ou plus;
- vous avez de six à 23 mois;
- vous êtes un adulte ou un enfant souffrant d'une maladie chronique touchant le cœur ou les poumons ou d'une autre maladie chronique;
- vous travaillez dans le secteur des soins de santé;
- vous êtes un premier intervenant (policiier, pompier, ambulancier);
- vous vivez avec un ou des petits enfants de moins de 24 mois ou des personnes âgées de plus de 65 ans;
- vous êtes enceinte (indépendamment du trimestre ou de la date d'accouchement prévue.)

Quelques faits sur la grippe :

- C'est une maladie très contagieuse qui peut rendre gravement malade et même entraîner la mort.
- Le vaccin ne contient pas de virus vivant, il ne peut donc pas donner la grippe.

Le vaccin gratuit contre la grippe et la pneumonie est disponible :

- d'un médecin;
- d'un infirmier ou d'une infirmière de la santé publique près de chez vous, ou
- d'une clinique de vaccination près de chez vous.

N'oubliez pas d'avoir votre carte d'assurance-maladie avec vous.

La pneumococcie

Vous avez droit à un vaccin annuel gratuit contre la grippe si :

- vous avez 65 ans ou plus;
- vous êtes un adulte ou un enfant souffrant d'une maladie chronique touchant le cœur ou les poumons ou d'une autre maladie chronique;

Quelques faits sur la pneumococcie :

- Les bactéries de la pneumococcie peuvent entraîner des complications, y compris :
 - une pneumonie;
 - une infection du sang (bactériémie); et
 - la méningite.
- La plupart des gens n'ont besoin qu'une seule dose du vaccin antipneumococcique.



Pour des renseignements supplémentaires portant sur le vaccin contre la grippe ou la pneumonie, prenez contact avec votre infirmière de la santé publique, votre médecin, votre pharmacien, ou appelez Health Links-Info Santé au numéro sans frais

1-888-315-9257

ou

788-8200